

FAQ

Bons d'achat de la Ville de Versoix

Quand utiliser mon Bon d'achat ?

Le bon peut être utilisé dès l'achat jusqu'au 31 décembre 2025

Où utiliser mon Bon d'achat ?

Le bon peut être utilisé exclusivement auprès des commerces participants. La liste de ceux-ci est disponible en tout temps sur le site <https://www.versoix.ch/administration/promotion-economique/bons-d-achat-7675> et sous l'onglet « vivre à versoix »

Comment utiliser le Bon d'achat ?

Le bon doit être présenté physiquement auprès du commerçant. Il n'y a pas de montant minimal d'achat mais aucun retour d'argent n'est effectué si l'achat est inférieur à la valeur du bon. En cas d'achat d'un montant supérieur à la valeur du bon, le client doit compléter la somme. Plusieurs bons peuvent être utilisés pour un même achat.

Qui peut utiliser le Bon d'achat ?

Le bon n'est pas nominatif ; il est possible de l'offrir à un tiers même si ce tiers n'est pas habitant de Versoix.

Est-ce que les prestations délivrées sont les mêmes si je règle mon achat avec un ou plusieurs bons ou en espèces ?

Tous les commerçants participants s'engagent à offrir les mêmes prestations de service et à appliquer les mêmes prix quel que soit le moyen de paiement.

J'ai perdu mon Bon d'achat/On a volé mon Bon d'achat, que faire ?

Les bons perdus ou utilisés sans votre accord ne peuvent pas être bloqués ou remplacés.

Qu'en est-il de la protection des données ?

Les bons étant transmissibles et n'étant pas nominatifs, aucune information personnelle n'est récoltée ou enregistrée.